



12 février 2009

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Plan de l'exposé

- Les nouvelles conditions cadres.
- La Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008 (LALFPr).
- La formation professionnelle supérieure (FPS).
- La formation professionnelle et son rôle dans l'économie.
- Dossiers en cours.



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Les conditions cadres 1/4

JE SUIS SUR LA BONNE VOIE.

- **Cuisinier CFC**
- **Hôtelier-restaurateur diplômé ES**
- «**Réinventer l'hospitalité**»



JE SUIS SUR LA BONNE VOIE.

- **Chef d'atelier constructeur-métallique avec brevet fédéral**
- **Maître constructeur-métallique**
- «**Etre mon propre chef**»



Une initiative conjointe de
confédération, des cantons et des
organisations du monde du travail.

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.



Departement fédéral de l'éducation, de la culture et du sport
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFPPT

Une initiative conjointe de
la Confédération, des cantons et des
organisations du monde du travail

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Les conditions cadres 2/4

LFPPr du 13 décembre 2002

LALFPPr du 13 juin 2008

Art. 1 Principe

1 La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail (partenaires sociaux, associations professionnelles, autres organisations compétentes et autres prestataires de la formation professionnelle).



Les conditions cadres 4/4

Les principales nouveautés

-  La nouvelle législation fédérale couvre tous les secteurs professionnels sauf ceux des hautes écoles, y compris la santé, le social, les arts, l'agriculture et la formation continue. (LFPr art. 2)
-  La formation élémentaire est remplacée par la formation initiale de deux ans avec attestation fédérale (AFP). (LFPr Art. 17 ; OFPr art. 10)
-  « Article 32 » (OFPr, art. 32) et Validation des acquis (LFPr art. 9 al.2; OFPr art. 4 et 31)



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

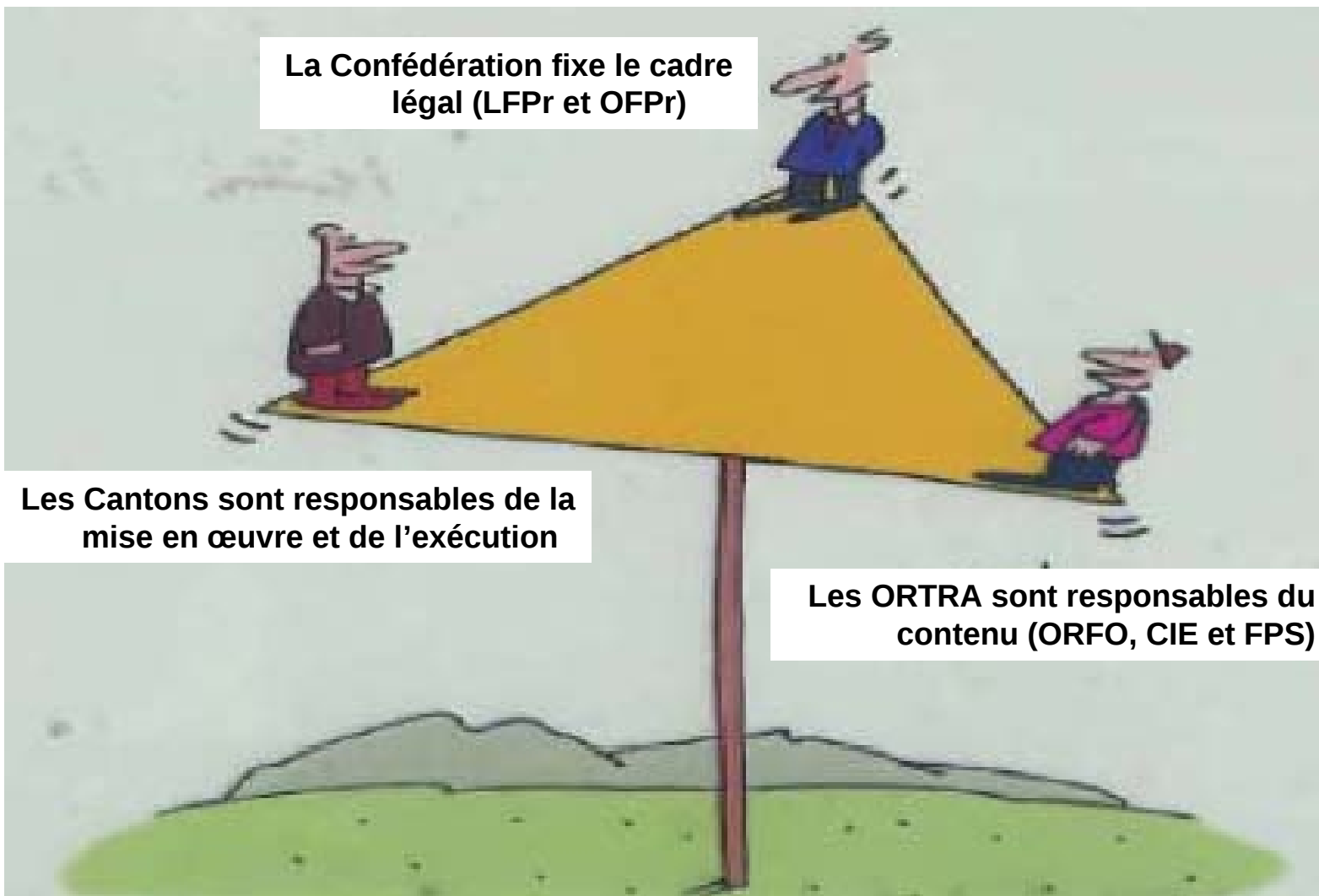
Les conditions cadres 3/4

Le partenariat

**La Confédération fixe le cadre
légal (LFPr et OFPr)**

**Les Cantons sont responsables de la
mise en œuvre et de l'exécution**

**Les ORTRA sont responsables du
contenu (ORFO, CIE et FPS)**





Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008 (LALFPr).

412.1

- 1 -

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr)

du 13 juin 2008

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 (LFPr);
vu l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003 (OFPr);
vu les articles 13 alinéa 1, 15 chiffre 2, 31 alinéa 3 chiffre 1 et 41 alinéa 2 de la Constitution cantonale;
vu l'article 43 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs;
sur la proposition du Conseil d'Etat.

ordonne:

Chapitre premier: Dispositions générales

Art. 1 Objet de la loi

¹ La présente loi (ci-après: la loi) régle l'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr).
² Elle contient en outre les dispositions cantonales complémentaires nécessaires à la mise en œuvre du droit fédéral.

Art. 2 Champ d'application

¹ La loi régit pour tous les secteurs professionnels autres que ceux des hautes écoles:
a) la formation professionnelle initiale y compris la maturité professionnelle fédérale;
b) la formation professionnelle supérieure;
c) la formation continue à des fins professionnelles;
d) l'orientation scolaire et professionnelle, universitaire et de carrière (ci-après: l'orientation);
e) les autres mesures liées à la formation professionnelle, notamment les mesures préparatoires et la validation des acquis.
² La formation continue générale est régie par une loi spécifique.



Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle



AFP, CFC et Maturités professionnelles



Formation continue et formation professionnelle supérieure



Renforcement du rôle des Communes et des Associations professionnelles



Validation des acquis



Promotion et valorisation de l'apprentissage



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

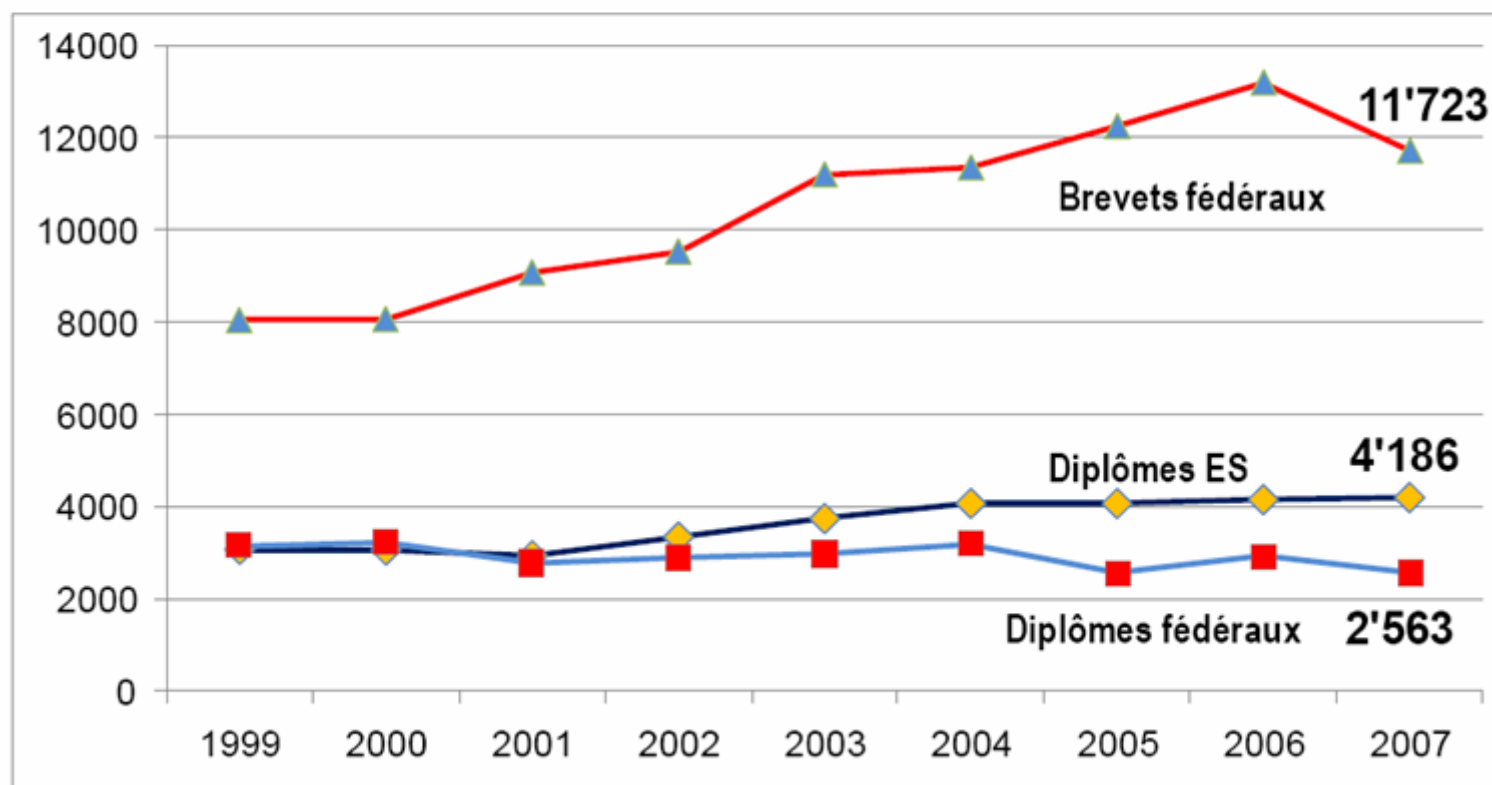
Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La formation professionnelle supérieure (FPS)

Evolution du nombre de diplômes délivrés

2007 : total d'environ 22 500 diplômes réglementés





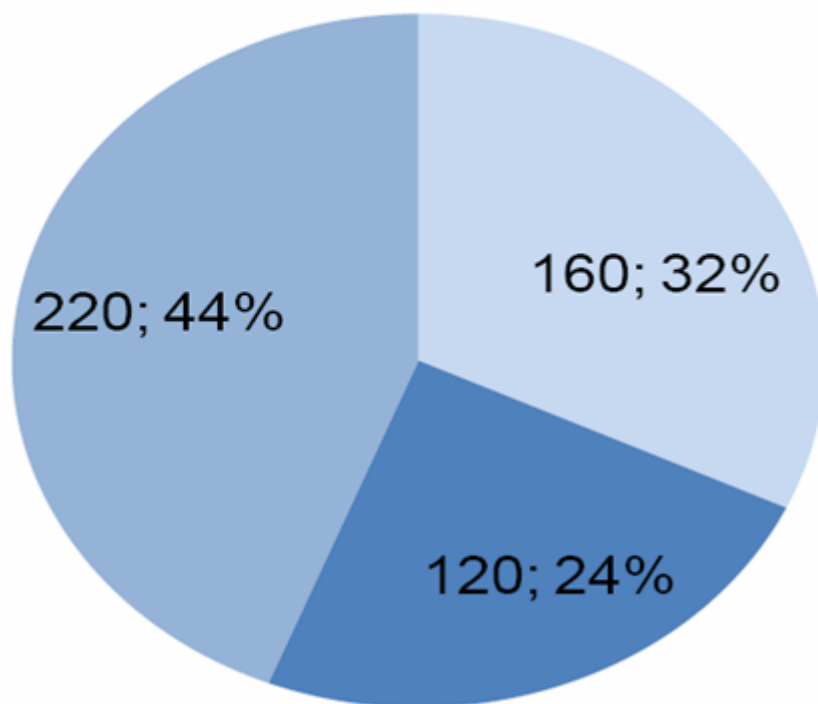
Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La formation professionnelle supérieure (FPS)

Nombre de prestataires proposant des cours préparatoires à des examens fédéraux



Environ 500 prestataires

- Institutions publiques
- Associations professionnelles
- Autres organisations privées



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

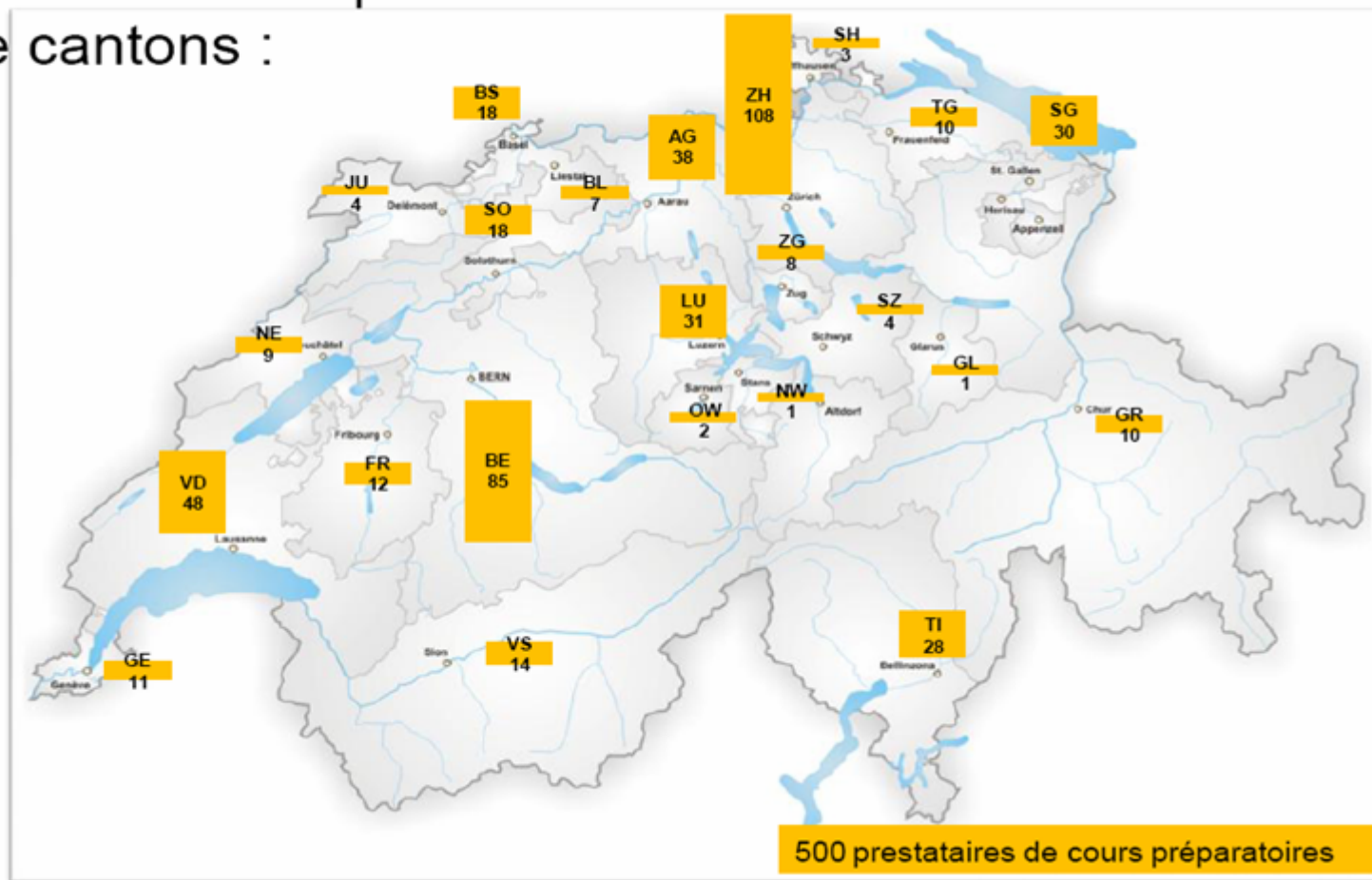
Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

Répartition géographique

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

56 % de l'ensemble des prestataires
dans quatre cantons :

- ZH
- BE
- VD
- AG





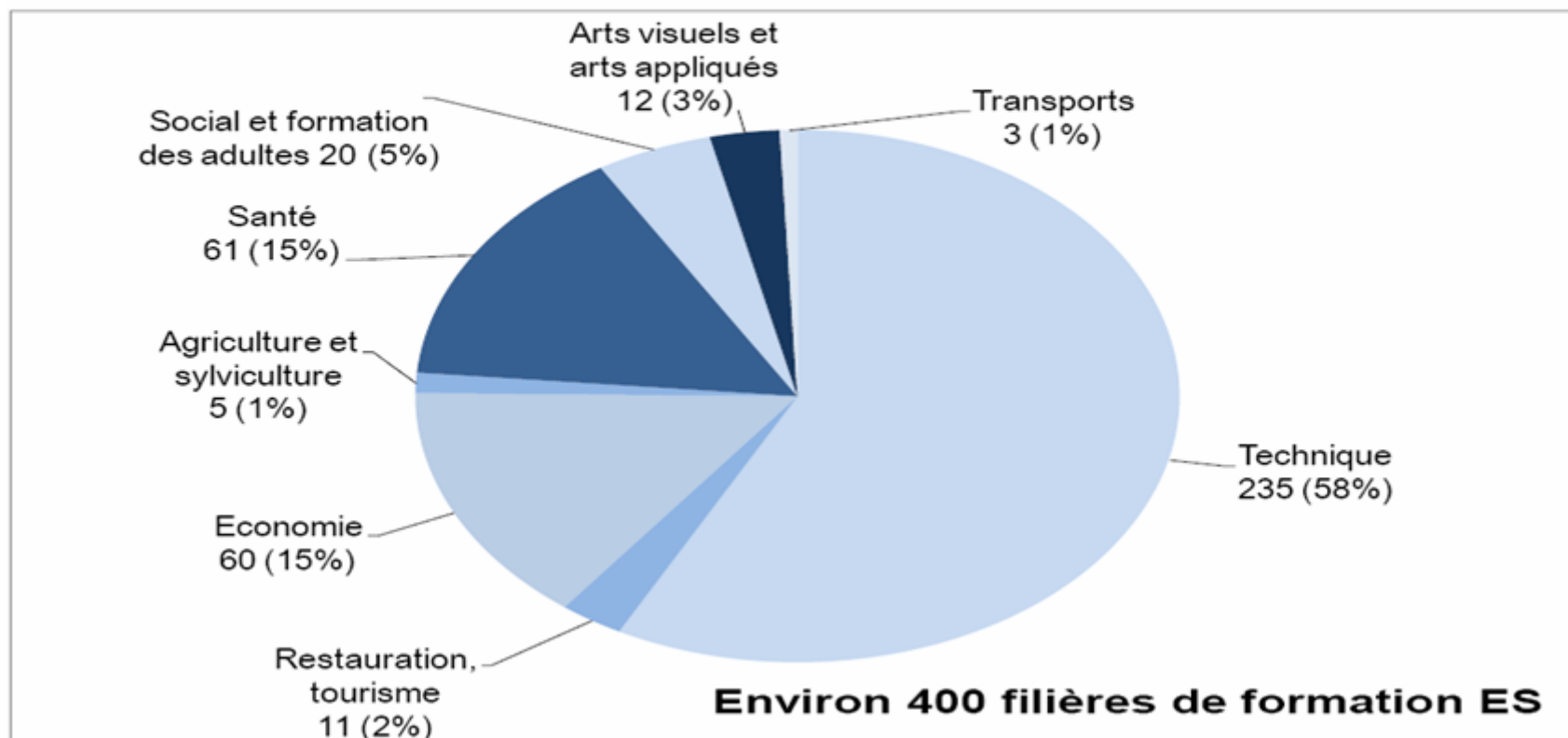
Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La formation professionnelle supérieure (FPS)

Répartition des filières ES par domaine d'études





Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

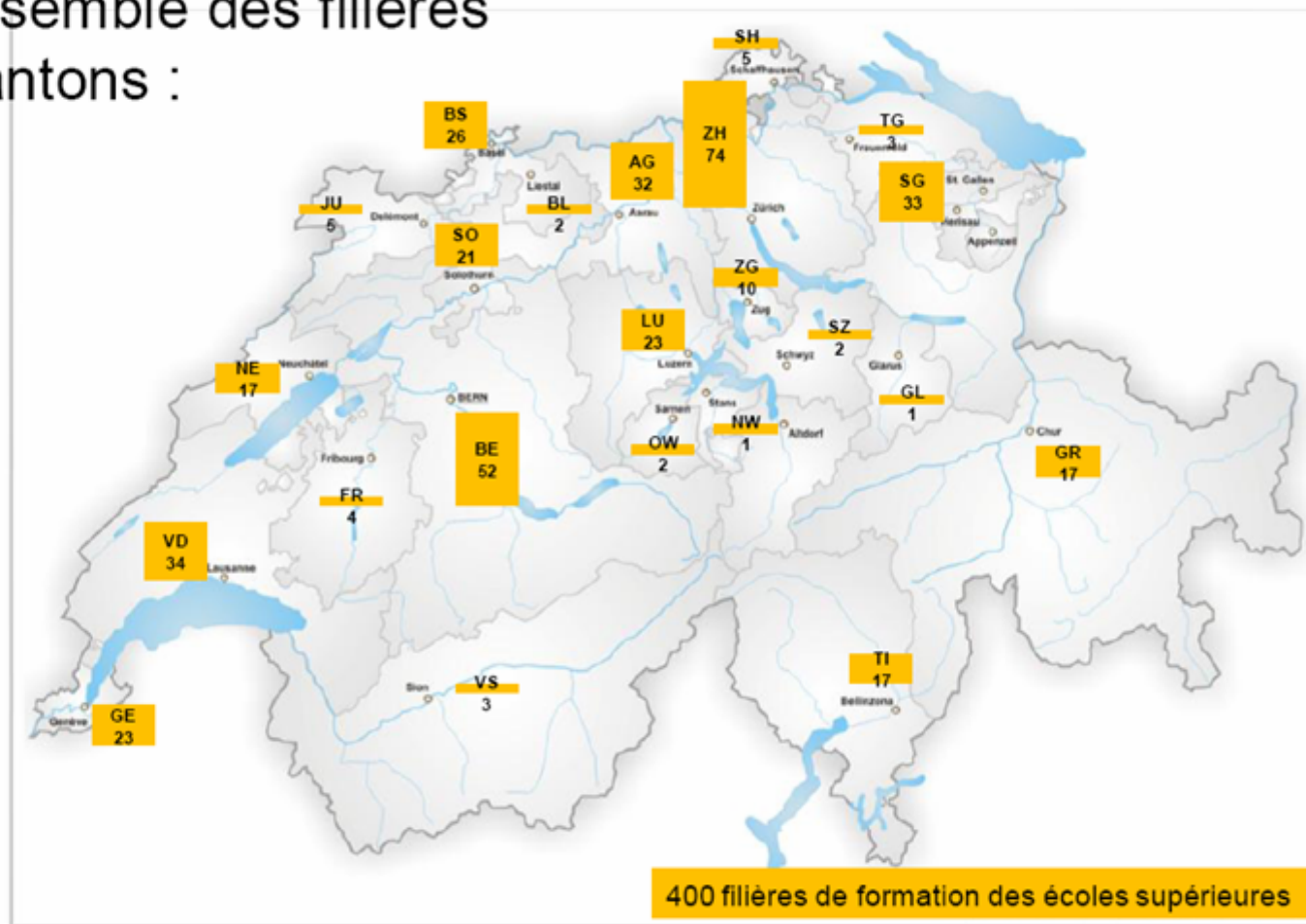
Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

Répartition géographique des ES

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

55 % de l'ensemble des filières
dans cinq cantons :

- ZH
- BE
- VD
- SG
- AG





Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La formation professionnelle supérieure (FPS)

Coûts en faveur de la FPS à la charge des cantons en 2007

Ecoles supérieures

320 millions de francs

Formation continue
et cours préparatoires

140 millions de francs

Total

Formation professionnelle supérieure **460 millions de francs**

Proportion par rapport à l'ensemble des dépenses
en matière de formation professionnelle

16%



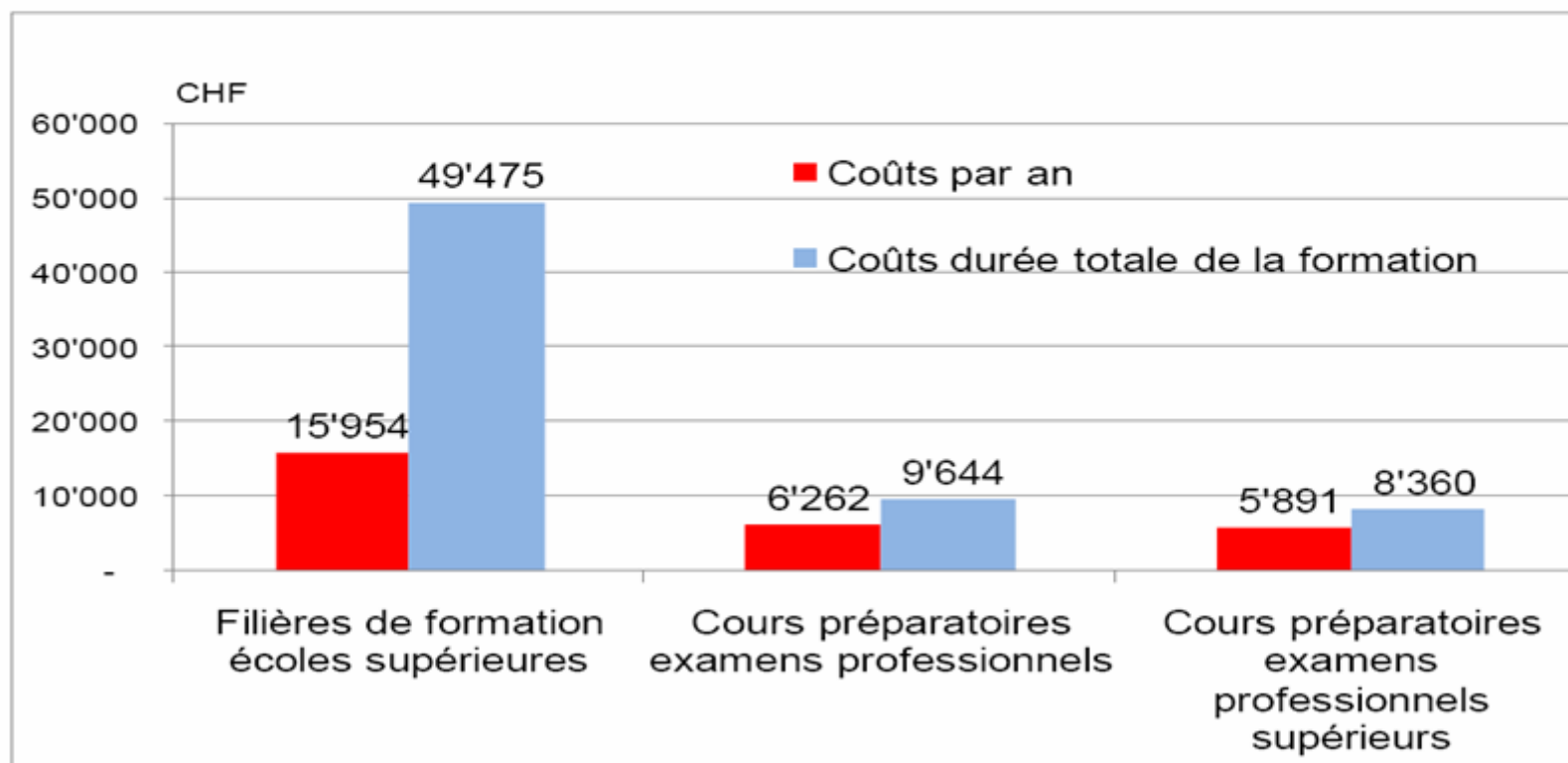
Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La formation professionnelle supérieure (FPS)

Coûts moyens des trois types de formation (par participant)





Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

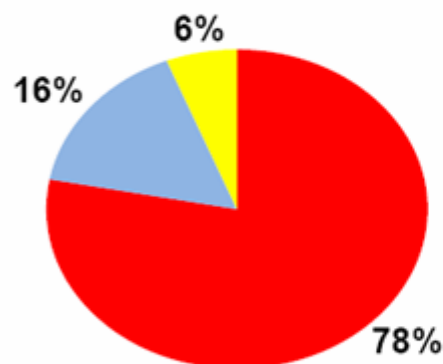
Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

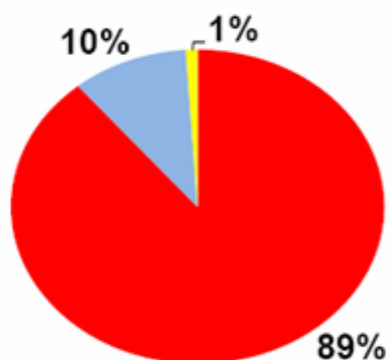
La formation professionnelle supérieure (FPS)

Financement des formations

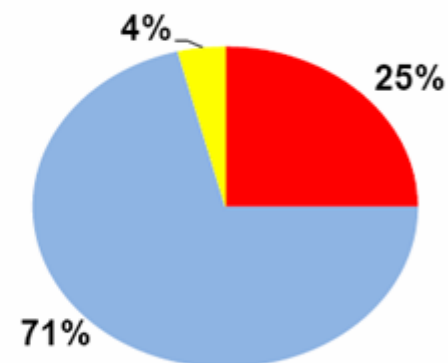
Cours préparatoires
aux examens
professionnels



Cours préparatoires
aux examens
professionnels supérieurs



Filières ES



- Taxes d'études
- Contributions des pouvoirs publics
- Autres produits



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

La formation professionnelle et son rôle dans l'économie

« Nous devons tout entreprendre pour devenir les meilleurs au plan mondial dans le domaine de la formation.

Notre niveau de formation doit être élevé de manière générale et à tous les échelons : dans la formation professionnelle initiale, les écoles secondaires, les lieux de formation des apprentis, les écoles supérieures et les hautes écoles. »

*Renato Merz, chef du personnel ABB, membre de la direction,
manager RH Europe centrale*



Les défis de la formation professionnelle

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

-  Former des apprenti-e-s, c'est assurer la transmission des savoir-faire qui ont fait et qui font aujourd'hui encore la réputation et la valeur de nos PME.
-  Profiter du ralentissement économique de ces prochains mois pour investir ou ré-investir dans le capital humain.
-  Renforcer et encourager la formation des apprenti-e-s, le perfectionnement professionnel et la formation continue du personnel.
-  Intégrer dans les différents programmes de relance le défi des formations initiale et supérieure.
-  La formation professionnelle supérieure (FPS) est la formation la plus rentable pour tous les partenaires.



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Dossiers en cours au SFOP

-  Transition I et II, Case management formation professionnelle
-  Renforcement des collaborations interinstitutionnelles
-  Promotion des places d'apprentissage
-  Orientation scolaire et professionnelle (nouvelle loi sur le C.O., Journée des Métiers, Salon des métiers « Your challenge », etc.)
-  Concept cantonal de formation continue
-  Programme de constructions et d'investissements (ateliers à Viège, salles de sport pour les apprentis à Martigny (2), Sion (5), Viège (3) et Brigue (3), au total plus de 65 millions de francs entre 2010 et 2012.
-  Bâtiment «Swisscom» à Sion (ateliers du CFPS et futur centre cantonal de formation continue)



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la formation professionnelle

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Berufsbildung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Merci de votre attention !



FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.



... au CVPC

*Claude Pottier,
Chef du Service cantonal
de la formation professionnelle*